

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

---

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: Tel: +251-115- 517 700 Fax: +251-115- 517844 / 5182523  
Website: www.au.int

---

SC24016-38/15/24

**CONFÉRENCE DE L'UNION**  
**Trente-deuxième Session ordinaire**  
**10 – 11 février 2019**  
**Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)**

**Assembly/AU/24(XXXII)Rev.1**  
Original : Anglais

**RAPPORT DE S.E. M. EDGAR CHAGWA LUNGU, PRÉSIDENT DE LA**  
**RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE ET LEADER DÉSIGNÉ POUR**  
**LA PROMOTION DE LA LUTTE CONTRE LE MARIAGE**  
**PRÉCOCE DES JEUNES FILLES**

**RAPPORT DE S.E. M. EDGAR CHAGWA LUNGU, PRÉSIDENT DE LA  
RÉPUBLIQUE DE ZAMBIE ET LEADER DÉSIGNÉ POUR LA PROMOTION DE LA  
LUTTE CONTRE LE MARIAGE PRÉCOCE DES JEUNES FILLES**

**Excellences,**

**Honorables invités,**

1. En tant que leader désigné par ses pairs africains pour la promotion de la lutte contre le mariage des enfants, j'ai l'honneur de vous rendre compte des activités et des progrès de la Campagne de l'UA visant à mettre fin au mariage des enfants en Afrique.

2. La campagne a créé un espace et une plate-forme permettant aux dirigeants africains de s'engager sur la question du mariage des enfants et a débouché sur des avancées tangibles dans le cadre politique et normatif panafricain pour mettre fin au mariage des enfants, lequel comprend l'adoption de la Position africaine commune sur la Campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique. La campagne a également inscrit le mariage des enfants à l'ordre du jour des organes importants de l'UA, dont le Conseil de paix et de sécurité.

3. Il est encourageant de noter que sur les 30 pays où la prévalence du mariage des enfants est la plus élevée en Afrique, la Campagne de l'UA a été lancée dans 28 États membres.

**Excellences,**

**Mesdames et messieurs,**

4. Depuis le lancement de la campagne en 2014, 30 % des États membres ont appliqué et promulgué des lois qui protègent les petites filles en Afrique. En outre, 41 % des pays qui ont lancé la campagne ont progressé dans l'élaboration de plans stratégiques nationaux de lutte contre le mariage des enfants et 55 % ont élaboré des mécanismes nationaux de coordination intersectorielle.

5. De 2017 à 2018, la Campagne de l'UA a entrepris des visites dans plusieurs pays, dont l'Égypte, le Mali, le Burkina Faso, le Niger, la Zambie, la Tanzanie, l'Érythrée, le Sierra Leone et le Mozambique. Ces visites ont révélé ce que nous savons déjà, les progrès sont évidents mais beaucoup reste à faire.

6. A titre d'exemple, malgré les progrès réalisés à plusieurs égards, le rapport de la visite au Mozambique montre que 48,2 % des filles âgées de 20 à 24 ans se sont mariées avant l'âge de 18 ans.

7. Au Mali, 1 fille sur 2 est mariée avant l'âge de 18 ans, avec une légère baisse des mariages d'enfants au cours des 30 dernières années.

8. En Sierra Leone cependant, le taux de mariage des enfants n'a cessé de baisser au cours des dernières années, passant de 56 % en 2006 à 48 % en 2008, et seulement 39 % des filles sont mariées avant leur 18<sup>e</sup> anniversaire.

9. Nous devrions tous nous inspirer des progrès réalisés par la Sierra Leone.

10. La prévalence du mariage des enfants en Zambie se situe dans une fourchette inférieure à celle des pays d'Afrique subsaharienne, bien que le nombre absolu ne soit pas aussi bas puisque 31% des femmes âgées entre 20 et 24 ans étaient mariées ou en union avant 18 ans.

11. Je voudrais également saisir cette occasion pour reconnaître et féliciter les nombreux autres pays qui ont fait des progrès importants dans l'élaboration de plans d'action et de politiques visant à mettre fin au mariage des enfants. Dans ce contexte, il est important de mentionner une activité stratégique qui a consisté en la finalisation d'un recueil historique des lois sur le mariage dans 55 États membres de l'Union africaine, qui a été officiellement lancé en novembre 2018. Il s'agit d'un recueil élaboré pour servir de compilation actualisée des cadres juridiques et de la législation des États membres relatifs au mariage.

### **Excellences,**

12. L'un des domaines d'intervention reconnu par la campagne est le renforcement des capacités des jeunes filles par l'éducation et la formation, notamment dans les domaines des sciences et de la technologie. À cet égard, 88 filles africaines venant de 32 États membres ont pris part, en collaboration avec ONU Femmes et l'Union internationale des télécommunications (UIT), à une nouvelle initiative passionnante intitulée « African Girls Can Code » lancée en août 2018 à Addis-Abeba.

13. En effet, de nombreux événements clés de haut niveau ont rassemblé les chefs d'État et les partenaires, y compris la société civile, pour s'engager à mettre fin au mariage des enfants et appeler à l'action.

### **Excellences,**

### **Honorables invités**

14. Malgré les nombreuses réalisations, la Campagne pour mettre fin au mariage des enfants reste un combat difficile qui exige un effort collectif. Tout en nous concentrant sur la prévention et l'élimination du mariage des enfants, nous devons également nous concentrer sur les mères adolescentes dont l'éducation a été perturbée. Refuser la réadmission de ces enfants à l'école et ne pas s'attaquer à la stigmatisation associée à la maternité précoce met davantage en danger leur vie et celle de leurs enfants qui deviennent également vulnérables au mariage des enfants.

**15.** L'un des défis identifiés dans la Campagne concerne les systèmes de gestion de l'information pour la saisie des données et l'établissement de rapports sur le mariage des enfants. Un peu plus de 40 % des États membres disposent de systèmes nationaux de suivi pour produire des données sur le mariage des enfants. Il a été démontré que l'efficacité de ces systèmes à l'appui de l'établissement de rapports sur les objectifs de la campagne est faible, étant donné que moins de 25 % des États membres ayant établi un rapport ont pu fournir toutes les données requises. C'est un domaine dans lequel la Campagne s'efforcera à partir de 2019, de faciliter le renforcement des systèmes de suivi au niveau national.

**16.** A l'avenir, la Campagne de l'UA sur l'élimination du mariage des enfants abordera les domaines du plaidoyer, du suivi et de l'évaluation, de la facilitation de l'assistance technique et du renforcement des capacités des États membres et des acteurs concernés.

**Excellences,**

**Honorables invités,**

**17.** Permettez-moi de conclure en félicitant les pays qui ont pris l'importante mesure de plaider contre cette terrible pratique qu'est le mariage des enfants. C'est pourquoi j'encourage mes collègues chefs d'État à être encore plus forts dans leur pays en continuant d'appuyer la campagne de l'Union africaine, en renforçant les stratégies nationales et en les alignant sur la position commune africaine visant à mettre fin au mariage des enfants ; en mettant en place des lois spécifiques pour poursuivre toutes les parties qui encouragent le mariage des enfants ; en allouant les ressources nécessaires pour maintenir nos filles et nos garçons à l'école et pour favoriser le développement de leur immense potentiel pour eux-mêmes et pour nos nations.

**18.** Je vous remercie de votre attention

**PROJET DE  
DÉCISION SUR LE RAPPORT SUR L'ACCÉLÉRATION DE LA  
CAMPAGNE DE L'UA POUR METTRE FIN AU MARIAGE DES ENFANTS  
Doc. Assembly/AU/24(XXXII)**

**La Conférence,**

1. **PREND NOTE** du Rapport sur l'accélération de la Campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants et des recommandations qui y figurent ;
2. **FÉLICITE** les 28 États membres de l'Union africaine qui ont lancé la Campagne de l'UA pour mettre fin au mariage des enfants, ainsi que ceux qui ont chiffré les stratégies et plans d'action nationaux visant à mettre fin au mariage des enfants et **INVITE** les États membres à lancer et à réaliser cette campagne ;
3. **RECONNAÎT** que le mariage des enfants est une question complexe qui a des répercussions négatives sur le développement personnel et les perspectives d'avenir, la santé et le bien-être des enfants, avec des conséquences préjudiciables pour les enfants, les femmes, les familles et les communautés ainsi que pour le développement durable de la nation ;
4. **RECONNAÎT** que tous les enfants, filles et garçons, ont des droits humains fondamentaux, en particulier le droit à la non-discrimination, à la survie, au développement, à l'éducation, à la santé et au bien-être, et la liberté de tirer parti des possibilités qui s'offrent pour exploiter leur potentiel, et que le mariage précoce constitue une violation grave de ces droits ;
5. **RÉAFFIRME** son engagement en faveur de la mise en œuvre de la Position africaine commune sur l'élimination du mariage des enfants en Afrique et des recommandations du premier Sommet des filles africaines tenu à Lusaka en Zambie en novembre 2015 et de toutes les recommandations du deuxième Sommet des filles africaines sur l'élimination du mariage des enfants, tenu à Accra au Ghana en novembre 2018 ;
6. **RENOUVELLE SON ENGAGEMENT** à maintenir la lutte pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique en tête des programmes nationaux, régionaux et continentaux ; et à garantir que la responsabilité des résultats et objectifs fasse l'objet de rapports annuels à la Conférence de l'UA ;
7. **DÉCIDE** de prendre des mesures concrètes pour mettre fin au mariage des enfants sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, en s'engageant fermement à respecter l'article 21(2) de la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant ;

8. **DÉCIDE** de disposer d'un rapport annuel complet sur les progrès réalisés pour mettre fin au mariage des enfants en Afrique, qui sera présenté lors des Conférences des chefs d'État de l'UA en janvier et février prochains ;
9. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de mettre en place, en collaboration avec le Gouvernement de la République de Zambie, un mécanisme d'examen par les pairs de l'application de la présente décision en vue de mettre fin au mariage des enfants.

2019-03-10

# Report of H.E. Edgar Chagwa Lungu, President of the Republic of Zambia and leader on combating Early Marriage of Young Girls

African Union

African Union

---

<https://archives.au.int/handle/123456789/8127>

*Downloaded from African Union Common Repository*